

Crédits: 30

Présentation

En bref

Le programme est élaboré à partir des exigences du Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) dans l'objectif de favoriser l'obtention de la certification Canadian Registered Safety Technician (CRST)/Technicien en sécurité agréé du Canada (TSAC).

Toujours dans une perspective de prévention, le programme s'adresse à toute personne qui s'intéresse à la santé et sécurité au travail. L'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés précises et pertinentes permettront, entre autres, à l'étudiant de siéger, à titre de représentant, d'analyste ou de conseiller en prévention, sur des comités et des organismes parapublics de santé et sécurité au travail.

Le programme, dont l'enseignement est sous la responsabilité de l'École de génie, s'intéresse particulièrement à l'étude scientifique des questions techniques reliées à la problématique de la santé et de la sécurité au travail et traite de l'identification et de l'analyse des sources de risques rencontrés en milieu de travail. L'objectif est de former des personnes aptes à participer à la gestion des programmes, des opérations et des procédés industriels visant l'amélioration de la qualité de vie de l'homme au travail par la réduction des risques d'accidents et de maladies industrielles.

Objectifs du programme

Le programme vise à former des intervenants en milieu de travail aptes à identifier, à évaluer et à prévenir les différents risques pour la santé et la sécurité du travailleur dans l'exécution de sa tâche. L'étudiant acquerra des connaissances de base concernant la législation, l'ergonomie, les différents agresseurs physiques, chimiques et psychologiques, les opérations et procédés industriels. L'étudiant apprendra également à évaluer le niveau de présence et les effets des différents agresseurs physiques, chimiques et psychologiques du milieu de travail sur l'être humain suivant les méthodes établies. Il devra aussi devenir apte à identifier les facteurs potentiels d'accident et à déterminer les moyens de prévention; l'étudiant apprendra, de plus, à participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion d'un programme de prévention des accidents industriels et des maladies professionnelles.

Avenir : Carrière et débouchés

Les entreprises, les équipes de santé au travail des centres locaux de services communautaires, les bureaux régionaux de la commission de la santé et de la sécurité du travail et les associations paritaires pour la santé et la sécurité du travail dans différents secteurs de l'activité économique constituent les débouchés potentiels pour les détenteurs du Certificat en santé et sécurité au travail. Ils y agissent à titre de conseillers en prévention et participent aux études environnementales et aux enquêtes d'accidents.

Atouts UQTR

Pour les fins d'émission d'un grade de bachelier par cumul de certificats, le secteur de rattachement de ce programme est «SCIENCES APPLIQUÉES». Vous retrouverez tous les renseignements concernant les conditions particulières à respecter dans le cadre d'un cheminement de baccalauréat par cumul de certificats en cliquant sur ce lien.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

L'admission n'est pas offerte, à la session d'été, pour les étudiants internationaux.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire ou technique.

Base universitaire

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle et posséder des connaissances de base en sciences.

Base expérience

Être détenteur d'un diplôme d'études secondaires (DES) et posséder une expérience de travail d'au moins deux (2) ans reliée à la santé et la sécurité au travail ou dans un milieu présentant des risques de santé et sécurité au travail.

Études hors Québec

Base études hors Québec

Être détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires (à moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec, tous les candidats, ayant 12 ans de scolarité devront compléter une année de mise à niveau);

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Le candidat admissible dont on n'aura pu établir à l'aide du dossier qu'il possède des connaissances suffisantes en sciences pourrait, selon le cas, se voir imposer un ou deux cours d'appoint.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (21 crédits)

| | |
|---------|--|
| ERN1001 | Caractéristiques générales des maladies occupationnelles |
| GIA1024 | Hygiène industrielle |
| GIA1025 | Sécurité industrielle |
| GIA1026 | Éléments d'ergonomie |
| GIA1028 | Procédés industriels |
| GIA1029 | Projet d'application en santé et sécurité au travail |
| GIA1065 | Législation et programme de prévention en santé et sécurité du travail |

Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant doit suivre neuf crédits de cours complémentaires parmi la liste suivante. Avec l'approbation du responsable de programme, l'étudiant peut choisir d'autres cours complémentaires que ceux présentés ci-dessous.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours GIA1029 Projet d'application en santé et sécurité au travail, l'étudiant doit avoir suivi les six autres cours obligatoires, sauf exception autorisée préalablement par le responsable du programme.